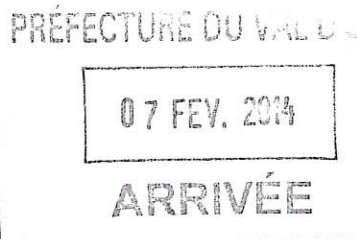


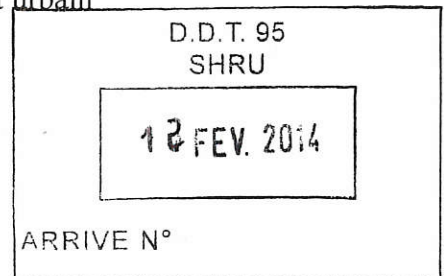
Le Plessis-Gassot, le 5 Février 2014

Monsieur Jean-Luc NEVACHE
Préfet du Val d'Oise
Préfecture du Val d'Oise
CS 20105
5 Avenue Bernard Hirsch

95010 CERGY-PONTOISE CEDEX



Objet : Demande d'une délimitation d'un secteur
de renouvellement urbain
P.J. : Délibération et note de présentation du renouvellement urbain



Monsieur le Préfet,

Comme suite au projet de réalisation de huit maisons individuelles sur la commune de Le Plessis-Gassot afin de maintenir son niveau de population sur le territoire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe la délibération prise en Conseil Municipal du 20 janvier dernier relative à une demande d'une délimitation d'un secteur de renouvellement situé en zone C du PEB.

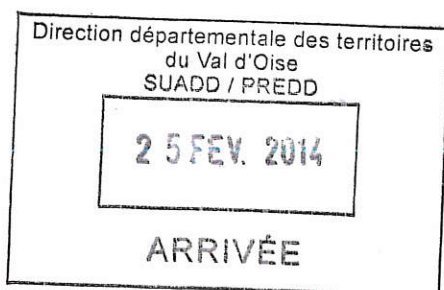
Aussi, vous trouverez à cet effet, la note de présentation du secteur de renouvellement urbain du Plessis-Gassot.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Didier GUEVEL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	13 janvier 2014	Nombre de conseillers en exercice	8
Date d'affichage	23 janvier 2014	Nombre de conseillers présents	7
		Nombre de votants	7

L'an deux mille quatorze, le 20 janvier à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Plessis-Gassot se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Didier GUEVEL, Maire.

Ouverture de la séance à 19 h 04.

Etaient présents les Conseillers Municipaux

Mmes GUEVEL Renée, LEDUC Hélène, Brigitte MAHIEU, MM. DE SOUSA Fernando, GUEVEL Didier, HINIEU Marcel, Christian CAYEUX.

Absent excusé : M. BONNEAU Frédéric.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Christian CAYEUX a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**4) DEMANDE A MONSIEUR LE PREFET LA DELIMITATION D'UN SECTEUR DE
RENOUVELLEMENT URBAIN**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 147-5 alinéa 5,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-044 en date du 3 avril 2007 approuvant le Plan d'Exposition au Bruit révisé de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 janvier 2013 et son PADD définissant les orientations générales pour la commune au niveau social et urbain,

Vu le dossier de présentation du Secteur de Renouvellement Urbain annexé à la présente délibération, qui présente les enjeux socio-démographiques de la commune, notamment en termes de maintien de la population,

Considérant la démolition de sept maisons individuelles en 2011 à proximité du poste RTE de la commune,

Après en avoir délibéré

Arrête le projet de secteur de renouvellement urbain en zone C du PEB ainsi que le périmètre précis tel qu'annexés à la présente délibération,

Autorise à l'unanimité Didier GUEVEL, Maire, à demander à Monsieur le Préfet du Val d'Oise l'instauration du-dit secteur de renouvellement urbain situé en zone C du PEB de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.



Le Maire,

Didier GUEVEL